



MAIRIE  
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet  
73700 LES CHAPELLES

## PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Le 09 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 04 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

**Présents** : Paul PELLECUER – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Vincent – THOMAT Stéphane

Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie – FRAMMOLINI Julie

**M. VERNON Nicolas** est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Comptes financier unique et affectation des résultats
- Vote des taxes locales
- Vote des budgets primitifs 2024
- Transfert de l'eau et de l'assainissement : facturation par unité de logement
- Titres-restaurant au bénéfice des agents
- Procès-verbal du conseil d'école du 2<sup>ème</sup> trimestre
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après une correction mineure demandée par un conseiller municipal, quant à la rédaction du procès-verbal du 09 février 2024 ; il est arrêté par tous les membres présents.

Arrivée de Yann BOIREAU

## COMPTES FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2024-15

L'assemblée délibérante est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des comptes financiers unique 2023 du budget principal et du budget annexe eau et assainissement, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales. M. GUICHARD Nicolas, responsable de la commission des finances est désigné.

Le Conseil municipal adopte les comptes financiers unique présentés et arrête les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL	
En déficit reporté d'investissement	129 055.06 €
Au financement de l'investissement	129 055.06 €
En excédent reporté de fonctionnement	662 581.25 €
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	
En déficit reporté d'investissement	72 601.97 €
En excédent reporté de fonctionnement	7 516.01 €

Pour : à l'unanimité

## VOTE DES TAXES LOCALES

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2024-16

Le Conseil municipal adopte les taux des taxes communales 2024, comme présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière bâtie	29.22 %	29.51 %
Taxe foncière non bâtie	134.28 %	135.62 %
Taxe d'habitation	17.83 %	18.00 %
Cotisation foncière des entreprises	34.36 %	34.70 %

Pour : à l'unanimité

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2024-17 / 2024-18

Les élus volontaires ont pu suivre une formation de la part de l'organisme Form'élus sur les finances communales, elle a eu lieu le 23 mars 2024 et a permis d'aider à la préparation du budget 2024.

- Budget de l'eau et de l'assainissement :
  - En fonctionnement, vote en équilibre de 151 721.99 €
  - En investissement, vote en équilibre de 122 410.49 €, avec les travaux de dévoiement de la conduite Picolard-Plan Thomas
- Budget principal :
  - En fonctionnement, vote en équilibre de 1 347 781.25 €
  - En investissement, vote en équilibre de 1 013 251.85 € avec les travaux ou les études suivants : bâtiment restauration scolaire ; chapelle de Picolard ; diagnostic du clocher de l'église, enrobés ; ralentisseur Picolard ; éclairage public Couverclaz-Parchet ; ordinateur

portable responsable service technique ; lave-vaisselle salle polyvalente ; four cantine école, rénovation de l'ancienne école de Montgirod en maison d'assistantes maternelles (MAM).

Pour : à l'unanimité

## *TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT FACTURATION PAR UNITE DE LOGEMENT*

*Rapporteur : M. BERGER-SABBATEL Jean-Claude*

*Délibération n°2024-19*

En préparation du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, cette dernière sollicite les communes pour travailler à l'harmonisation de la tarification de l'eau aux usagers.

A ce jour 5 communes membres de la CCHT sur 8 facturent leurs services eau et assainissement par unité de logement permettant ainsi une plus juste répartition des efforts de financement des investissements auprès des usagers. Cette modalité de facturation de l'abonnement par unité de logement est particulièrement adaptée aux territoires de montagnes touristiques.

Dans la majorité des cas aujourd'hui, les budgets eau et assainissement sont déficitaires, l'objectif à moyen terme étant que l'eau paie l'eau.

Le Conseil municipal décide donc, la facturation de l'abonnement eau et assainissement par unité de logement.

Pour : à l'unanimité

## *TITRES-RESTAURANT AU BENEFICE DES AGENTS*

*Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas*

La collectivité souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents éligibles de titres-restaurant dans le cadre du contrat-cadre proposé par le Centre de Gestion de la Savoie.

L'avis du comité social territorial a été sollicité pour une valeur faciale des titres-restaurant à 12,50€, pris en charge par l'employeur à 50%. Ce montant a été déterminé pour être exonéré des cotisations sociales et des charges fiscales.

Sur le principe d'accorder des titres-restaurant : pour à l'unanimité

Sur la prise en charge de l'employeur : 10 pour 50%, 1 pour une prise en charge à 60% (BERGER-SABBATEL Jean-Claude)

## *PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 2EME TRIMESTRE*

*Rapporteur : Mme LIGEON Marie-Cécile*

- Effectifs actuels : 46 enfants / prévisions pour 2024/2025 : à ce jour 57 enfants
- Actions culturelles réalisées : festival de cinéma des Arcs ; festival un automne sur les planches à Aime ; intervenante musique ; organisation d'un spectacle des enfants à la fin de l'année scolaire.
- Activités sportives réalisées : ski alpin aux Arcs ; ski de fond à Peisey-Nancroix ; cycle de natation à Bourg-Saint-Maurice, sortie raquettes aux Chapelles
- Pour toutes ces activités, la mairie et le sou des écoles financent une partie du coût.
  
- Le sou des écoles a organisé plusieurs évènements qui ont permis de récolter des fonds pour financer plusieurs projets tout au long de l'année.

## *COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME*

*Rapporteur : M. VEROLLET Cédric*

Point sur le dossier examiné en commission : DP BLANC Anthony à Montgirod pour la réhabilitation d'un abri voiture avec la création d'une terrasse en bois

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Programmation de différentes manifestations culturelles :
  - 13 juillet 2024 : inauguration des travaux de rénovation de la chapelle de Mont-Carmel
  - 21 juillet 2024 : dans le cadre du festival des Arcs, un concert de musique classique sera donné en l'église des Chapelles
  - 07 août 2024 : dans le cadre du festival de musique baroque : concert en l'église des Chapelles suivi d'un bal folk à la salle polyvalente.
  - 21 mars 2025 : dans le cadre des spectacles décentralisés du Dôme Théâtre : concert de musique créole et française à la salle polyvalente.
  
- Bilan de l'aide aux activités sportives et culturelles : 63 enfants en ont bénéficié pour un montant total d'aide accordée de 6 235€ (735€ de plus que celles accordées en 2023). La grande majorité de l'aide concerne les achats de forfait de ski, pour le reste, il s'agit d'inscriptions à des clubs sportifs ou à l'école de musique.

Les Chapelles, le .....

Le Maire,  
Paul PELLECUER

Secrétaire de séance  
Nicolas VERNON

*Signés*